



CONCOURS

VILLES AMIES DES AÎNÉS

Édition 2018



*Agés, luttons contre
les idées reçues !*

Dossier de candidature

Date limite de réception des candidatures : 11 juillet 2018

LE CONCOURS : AGÉS, LUTTONS CONTRE LES IDÉES REÇUES

Ce concours porte sur la place et le rôle qui sont donnés aux aînés au sein de la société, la façon dont on parle d'eux, la manière dont ils sont mis en valeur et la visibilité qu'on leur donne au quotidien. Aujourd'hui, quel regard portons-nous sur le vieillissement et les personnes âgées ?

« Car c'est notre regard qui enferme souvent les autres dans les plus étroites appartenances et c'est notre regard aussi qui peut les libérer. »

Amin Maalouf (Les Identités meurtrières - 1998, p.29)

Pour cette nouvelle édition du concours Villes Amies des Aînés, le jury s'attachera à valoriser des initiatives qui :

- rendent visibles les personnes âgées;
- luttent contre l'âgisme et les stéréotypes;
- aident les aînés à se sentir mieux avec leur âge;
- véhiculent une image positive du vieillissement;
- ...

QUI PEUT CANDIDATER ?

Chaque territoire adhérent au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés peut proposer un projet par thématique. Ce projet peut être un projet partenarial dont le porteur principal est une association ou un acteur local soutenu par une collectivité.

L'objectif est de valoriser les actions innovantes et de partager des bonnes pratiques.

Un seul dossier par thématique peut être proposé pour le concours. Il appartient donc aux collectivités adhérentes du RFVAA d'organiser les candidatures issues de leur territoire (organismes, associations, bailleurs...). Il nous semble plus logique que ce soit les porteurs locaux de la démarche Villes Amies des Aînés qui sollicitent les dossiers à proposer pour chacun des thèmes. Dans le cas où des organismes ou associations oeuvrant sur votre territoire sollicitent le Réseau directement pour soumettre leur candidature, nous vous mettrons en contact afin que vous puissiez arbitrer si le dossier est en concurrence avec un autre que vous aviez envisagé.

Un prix spécial du jury sera également accordé pour une action innovante sur ce thème et portée par un acteur n'étant pas encore impliqué dans la démarche Villes Amies des Aînés.

CLÔTURE DES CANDIDATURES

Réception des dossiers jusqu'au 11 juillet 2018.

ASTUCE

Pour pouvoir remplir votre dossier de candidature directement sur le document pdf, il suffit de cliquer sur l'onglet 'signer' qui se trouve en haut à droite du document, ce qui vous permettra ensuite d'ajouter du texte **ou** de cliquer sur l'onglet 'Modifier le fichier' qui se trouve dans la barre d'outils à droite, puis sur 'remplir et signer' pour ajouter votre texte.

ATTENTION !

Les projets déjà primés les années précédentes ne sont pas autorisés à concourir de nouveau pour cette édition !

Ce concours n'est pas un appel à projet, il n'a pas vocation à développer une action mais bien à la valoriser. Seuls les projets en cours d'expérimentation ou déjà mis en oeuvre seront présentés au jury.



RENSEIGNEMENTS

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
contact@rfvaa.com - 03.45.18.23.20

CONCOURS VILLES AMIES DES AÎNÉS 2018



Nom de l'action :

Ville Amie des Aînés :

Porteur du projet

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Votre projet a t-il déjà reçu un prix ?

Oui Non

Si oui, lequel ? En quelle année ? :

Etes-vous candidat à un autre appel à concours ?

Oui Non

Si oui, lequel ?

Thématique principale dans laquelle s'inscrit le projet * :

Merci de ne cocher qu'une seule case !

-  Habitat
-  Transports et mobilité
-  Espaces extérieurs et bâtiments
-  Lien social et solidarité
-  Autonomie, services et soins
-  Information et communication
-  Participation citoyenne et emploi
-  Culture et loisirs
-  Prix spécial : Acteurs non adhérents au RFVAA

Résumé du projet :

Décrire en quelques lignes le projet (4 à 5 lignes maximum)

* Le jury se réserve la possibilité de modifier la thématique proposée si nécessaire.

Objectifs de l'action :

Date de la première mise en œuvre de l'action :

Bénéficiaires de l'action :

Étapes du projet :

Décrire les différentes étapes qui ont été nécessaires à l'élaboration du projet et sa pérennisation (Contexte, création, préparation, organisation, mise en œuvre, suivi, évaluation...)

Etapes du projet (suite) :

Partenaires de l'action :

Préciser le rôle de chaque partenaire

Budget destiné à l'action :

Coûts directs et valorisation de la mise à disposition de moyens



Comment avez-vous communiqué autour de cette action ?

Difficultés rencontrées lors de la mise en oeuvre et solutions proposées pour les surmonter :

Bilan de l'action :

Objectifs atteints ? Nombre de bénéficiaires/participants, apports pour les personnes,...

Si l'action est en cours de réalisation, indiquez le bilan d'étape et l'échéance pour la fin du projet.

En quoi cette action valorise t-elle la personnes âgée ? La rend-elle visible au sein de notre société ? Véhicule une image positive du vieillissement ? :

Perspectives de l'action :

Reconduction, modification, évolution...

REMARQUES

- Ce dossier doit **obligatoirement** être accompagné de visuels (entre une et quatre photographies illustrant le projet) et peut également être accompagné de pièces-jointes (vidéos, articles, documents internes...);
- Détaillez au maximum chaque question afin d'accroître vos chances de retenir l'attention du jury;
- Veillez à respecter les espaces impartis pour chaque question et le nombre de pages.

DÉPÔT DU DOSSIER

Ce dossier doit être renvoyé par mail pour le **11 juillet 2018** au plus tard: contact@rfvaa.com

Découvrez les lauréats des éditions précédentes sur notre site Internet :
www.villesamiesdesaines-rf.fr

RENSEIGNEMENTS

Réseau Francophone des villes amies des Aînés

Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué Général du RFVAA

Floria FINOT, Chargée de la communication et de l'événementiel

contact@rfvaa.com - 03.45.18.23.20

CONCOURS VILLES AMIES DES AÎNÉS 2018

